

Suivi - terrain de football abandonné derrière la rue Jean Valhardi à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Échevin,

Le 26 février 2025, je vous interpellais concernant la situation du terrain de football abandonné situé derrière la rue Jean Valhardi à Marcinelle, dont l'état de dégradation avancé suscite de légitimes inquiétudes parmi les riverains.

Comme en attestent les éléments transmis à l'époque, ce site se caractérise notamment par une absence manifeste d'entretien, une végétation envahissante, des infrastructures à l'abandon ainsi que des problèmes de sécurisation, avec un impact direct sur le cadre de vie et le sentiment de sécurité du quartier.

Dans votre réponse, vous indiquiez que le dossier faisait l'objet d'une analyse, qu'une réflexion était en cours et que différentes pistes seraient envisagées.

Plus d'un an après cette interpellation, je souhaite faire le point sur les suites concrètes qui ont été réservées à ce dossier.

Pouvez-vous dès lors :

- préciser l'état d'avancement de l'analyse annoncée en 2025 ;
- détailler les démarches effectivement entreprises depuis lors (contacts, études, décisions internes, etc.) ;
- clarifier la situation juridique et la responsabilité en matière d'entretien et de sécurisation du site ;
- indiquer si des décisions ont été prises quant à l'avenir du terrain (réaffectation, cession, remise en état, etc.) ;
- et, le cas échéant, communiquer un calendrier précis d'intervention, tant pour les mesures urgentes de sécurisation que pour une solution plus structurelle ?

Dans un souci de transparence et d'efficacité de l'action publique, il apparaît en effet essentiel que ce dossier dépasse désormais le stade de l'analyse pour déboucher sur des mesures concrètes.

Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal

Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

À ce jour, plusieurs contacts ont été établis avec un acteur institutionnel proche du site et intéressé par sa reprise. Toutefois, ces échanges n'ayant pas encore abouti, il m'est difficile de vous fournir une perspective temporelle précise quant à l'évolution du dossier.

Il convient de souligner que ce terrain est totalement enclavé par les jardins des riverains. Cette configuration rend sa future occupation plus complexe, puisqu'elle impose de tenir compte de cette contrainte dans nos réflexions et dans les discussions menées avec les parties intéressées.

Par ailleurs, il est important de préciser que nos services m'indiquent n'avoir enregistré aucune plainte de riverains concernant l'état du site et qu'aucun constat de dépôt clandestin ni d'immondices ne leur a été signalé à ce jour.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Suivi de l'interpellation citoyenne relative aux nuisances sur la Place de la Digue

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Le 17 novembre 2025, le Conseil communal a entendu une interpellation citoyenne concernant les nuisances rencontrées par les riverains de la Place de la Digue, de la Place Saint-Fiacre et du boulevard Tirou.

À cette occasion, plusieurs problématiques avaient été évoquées par les habitants : nuisances sonores liées aux bars et aux événements festifs, concentration d'activités nocturnes sur la Place de la Digue, difficultés liées à la tranquillité publique ainsi qu'un sentiment de dégradation du cadre de vie.

Dans sa réponse, Monsieur le Bourgmestre indiquait notamment que certaines dérives existaient et qu'elles devaient être mieux contrôlées, en précisant que ces contrôles seraient renforcés.

Plusieurs riverains indiquent aujourd'hui que, malgré cette interpellation citoyenne et les échanges intervenus au Conseil communal, la situation ne se serait pas sensiblement améliorée.

Par ailleurs, il me revient qu'à l'occasion du Village de Noël 2025, la police de l'environnement aurait procédé à des mesures acoustiques à la suite de plaintes de riverains. Ces mesures auraient révélé un dépassement des niveaux sonores autorisés et conduit à l'établissement d'un procès-verbal à l'encontre de l'organisateur.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir du Collège communal les informations suivantes.

1. Suivi de l'interpellation citoyenne

1. Quelles mesures concrètes ont été prises depuis l'interpellation citoyenne du 17 novembre 2025 afin d'améliorer la situation sur la Place de la Digue et dans son environnement immédiat ?

2. Un suivi ou une évaluation de ces mesures a-t-il été réalisé par les services de la Ville ?

2. Bilan des événements organisés sur la Place de la Digue

3. Un bilan des festivités organisées en 2025 sur la Place de la Digue (notamment le Village de Noël et les événements estivaux) a-t-il été établi par la Ville ?

4. Si oui, quelles conclusions ont été tirées, en particulier en matière de respect des horaires et de gestion des nuisances sonores ?

3. Respect des horaires et dérogations

5. Quels étaient les horaires officiels de fermeture prévus dans l'adjudication relative au Village de Noël 2025 ?

6. Des dérogations d'horaires ou de durée ont-elles été accordées pour cet événement ou pour d'autres manifestations organisées sur la Place de la Digue en 2025 ?

7. Si tel est le cas, combien de dérogations ont été accordées et pour quels motifs ?

4. Mesures acoustiques et contrôles

8. Le Collège peut-il confirmer que la police de l'environnement a réalisé des mesures acoustiques lors du Village de Noël 2025 ?

9. Quels sont les résultats précis de ces mesures (niveaux sonores constatés, seuils autorisés et dépassements éventuels) ?

10. Un procès-verbal a-t-il été dressé et quelles suites administratives ou judiciaires ont été réservées à ce constat ?

5. Contrôles relatifs aux nuisances sonores

11. Combien de contrôles relatifs aux nuisances sonores ont été réalisés en 2025 sur la Place de la Digue et dans son périmètre immédiat ?

12. La Ville ou la zone de police disposent-elles d'un dispositif spécifique de contrôle acoustique, notamment lors d'événements ou durant les périodes de forte activité nocturne ?

6. Concertation avec les riverains et perspectives

13. Le Collège envisage-t-il d'organiser une concertation structurée avec les riverains, les exploitants horeca et les organisateurs d'événements, afin d'améliorer la cohabitation entre animation du centre-ville

et qualité de vie des habitants ?

14. Le projet de « conseil de la nuit » évoqué lors de la réponse du Bourgmestre est-il toujours envisagé ?

15. Dans la perspective des prochains Quartiers d'été, quelles mesures spécifiques le Collège entend-il mettre en place afin de garantir le respect des horaires, des normes acoustiques et de la tranquillité des riverains, notamment sur la Place de la Digue ?

Enfin, l'objectif n'est évidemment pas de remettre en cause l'animation du centre-ville, mais bien de veiller au respect des règles existantes et à un équilibre durable entre dynamisme urbain et qualité de vie des riverains, dans un secteur où la concentration d'activités festives est particulièrement importante.

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de FELON Maxime, Echevin.e; DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour votre question relative au suivi de l'interpellation citoyenne du 17 novembre 2025 concernant les nuisances rencontrées par les riverains de la Place de la Digue, de la Place Saint-Fiacre et du boulevard Tirou.

Nous voulons préserver l'animation du centre-ville, tout en protégeant la tranquillité des riverains. Depuis l'interpellation citoyenne, plusieurs démarches ont été entreprises afin d'améliorer le suivi de la situation sur la Place de la Digue et dans son environnement immédiat.

La coordination opérationnelle avec la Zone de Police a été renforcée lors des périodes de forte affluence. Nous rappelons aussi les responsabilités des exploitants et de leurs clients, notamment au moment de la sortie des établissements, pour limiter les nuisances.

À cet égard, la Zone de Police indique que, lorsqu'un service est prévu dans le cadre d'une festivité, les heures de fermeture sont contrôlées et globalement respectées. Elle précise également que des appels pour tapage interviennent généralement au moment où les fêtards quittent les établissements. Concernant les contrôles acoustiques, nous travaillons avec le SPW ARNE - Département Police et Contrôles, qui dispose du matériel et des compétences requis.

Sur le bilan des événements organisés en 2025 sur la Place de la Digue, les services ont recensé plusieurs occupations, parmi lesquelles le Village de Noël, les soumonces et le Mardi-Gras des Gilles Les Récalcitrants, le Patro EXPress-Charleroi, Un Jardin dans la Ville, la Semaine sans râler, les Quartiers d'été, le Food-truck festival et Oberbayern by C'UP.

Le Village de Noël a concentré la majorité des signalements, surtout liés au bruit. Le SPW ARNE a procédé à des mesures acoustiques lors de l'édition 2025, à la suite de plaintes de riverains. Ces contrôles ont mis en évidence des dépassements des niveaux sonores autorisés sur certaines plages horaires, notamment en lien avec les animations musicales du chalet-restaurant. Un procès-verbal a été dressé par l'autorité régionale compétente. Les suites administratives ou judiciaires relèvent du SPW ARNE, en charge du traitement des infractions environnementales.

En ce qui concerne les horaires et éventuelles dérogations, les horaires applicables au Village de Noël s'inscrivaient dans le cadre fixé pour l'événement et les conditions d'occupation de l'espace public. Toute adaptation a fait l'objet d'une décision formelle appliquée dans les conditions fixées, en veillant à maintenir un équilibre entre l'animation du centre-ville et le respect de la tranquillité des riverains.

Plus largement, la Ville rappelle que toute demande relative aux horaires doit faire l'objet d'une analyse préalable et d'une décision de l'autorité compétente. Les organisateurs sont tenus de respecter strictement le cadre qui leur est communiqué, sans pouvoir se prévaloir d'échanges informels ou d'interprétations unilatérales sur le terrain.

Les Quartiers d'été ont également fait l'objet de plusieurs retours, mais dans une moindre mesure. Pour les autres événements organisés sur la Place de la Digue en 2025, les services n'ont pas relevé de problèmes majeurs.

L'édition 2026 des Quartiers d'été ne se déroulera plus sous la même forme que l'édition 2025. Un appel d'offres a été lancé pour l'organisation d'apéros urbains dans le Parc Astrid, tandis qu'un appel à

manifestation d'intérêt a été publié afin de permettre à différents opérateurs de proposer des animations ponctuelles durant l'été dans le centre-ville.

Pour les prochains événements, une attention particulière sera portée au respect des horaires, à la maîtrise des nuisances sonores et aux conditions d'occupation de l'espace public. Nous intégrerons ces exigences dans les autorisations et dans le suivi sur le terrain.

Enfin, concernant la concertation avec les riverains, mon cabinet a bien reçu le courrier adressé par des habitants et s'est engagé à recevoir les plaignants concernés. Une première réunion citoyenne est également prévue le mardi 2 juin avec les habitants de la Place de la Digue, de la Place Verte, du Parc Reine Astrid ainsi que des rues adjacentes.

Cette rencontre permettra d'échanger sur l'animation du centre-ville, mais aussi sur les mesures concrètes à envisager pour améliorer la cohabitation entre riverains, exploitants Horeca et organisateurs d'événements.

L'idée d'un « conseil de la nuit » reste sur la table. Il pourrait constituer un outil utile pour structurer le dialogue entre les différents acteurs concernés et mieux prévenir les difficultés liées à la vie nocturne. Nous voulons toutefois vérifier qu'il réponde aux réalités du terrain et aux attentes des acteurs. L'objectif reste dans tous les cas d'aboutir à des solutions concrètes, déclinées au cas par cas et mises en oeuvre rapidement, au bénéfice de toutes et tous.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments d'information.

Suivi et perspectives du dispositif “Senior Focus” à Charleroi

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président du CPAS,

Le dispositif “Senior Focus” consiste en un kit d'informations placé au domicile des personnes vulnérables, généralement dans un réfrigérateur, permettant aux services de secours d'accéder rapidement à des données essentielles (identité, antécédents médicaux, traitements, personnes de contact, etc.) en cas d'intervention urgente.

La Ville de Charleroi a mis en place ce dispositif il y a plusieurs années afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées ou dépendantes à domicile.

La dernière publication aisément accessible en ligne à ce sujet remonte à 2023. La question de son actualisation et de son déploiement effectif aujourd'hui se pose dès lors légitimement.

Sur le terrain, sa visibilité et son accessibilité concrète apparaissent en effet limitées, ce qui interroge quant à sa diffusion auprès du public et à son pilotage.

Dans ce contexte, je souhaite vous interroger.

Pouvez-vous nous indiquer :

1. Si le dispositif “Senior Focus” est toujours activement distribué à Charleroi ;
2. Le nombre de boîtes effectivement distribuées ces dernières années (2022, 2023, 2024 et 2025) ;
3. Par quels canaux précis les citoyens peuvent aujourd'hui se procurer ce dispositif, et si ces modalités font l'objet d'une communication active ;
4. Quel service assure la coordination du dispositif, ainsi que son suivi opérationnel ;
5. Si une évaluation récente de son utilisation et de son efficacité a été réalisée ;
6. Si ce dispositif s'inscrit dans une stratégie structurée en faveur des publics vulnérables à domicile ;
7. Et, le cas échéant, si une relance, une modernisation ou une extension de ce dispositif est envisagée.

Au regard des enjeux liés au vieillissement de la population et à la rapidité d'intervention des secours, il apparaît essentiel que ce type d'outil bénéficie d'une visibilité réelle, d'une accessibilité simple et d'un pilotage structuré, à la hauteur de son utilité concrète pour les citoyens.

Je vous remercie pour les éléments que vous pourrez apporter au Conseil.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de VAN CAUWENBERGHE Philippe, Président du CPAS

Monsieur le Conseiller,

Ce dispositif est toujours activement distribué à Charleroi. Environ 8.000 boîtes ont été mises à disposition depuis la mise en route du projet en 2020.

L'Administration n'a pas tenu le relevé des quantités par année. Je peux néanmoins vous indiquer que de plus grandes quantités ont été distribuées aux débuts de l'opération notamment afin d'alimenter les intermédiaires auprès desquels se le procurer. Il est désormais mis à disposition au compte-goutte à la demande des partenaires et de certains particuliers.

Nous devons la mise à disposition de ce dispositif, à Charleroi, au Conseil consultatif des Aînés mais sa coordination et son suivi opérationnel sont assurés par le service communal des Aînés.

Les citoyens du troisième âge et plus peuvent se procurer la boîte « Senior Focus » auprès de l'administration communale (service des Aînés) bien évidemment mais aussi par l'intermédiaire de partenaires qui ont souhaité s'inscrire dans cette opération comme :

- Des sites hospitaliers,
- Des maisons médicales (Dampremy, Charleroi nord, Couillet, Ransart, Marchienne Docherie) ou encore,
- Les services d'aide et soins à domicile du CPAS.

L'existence du Senior Focus a été communiquée au sein du réseau des acteurs impliqués dans la politique des seniors et du réseau des prestataires de santé. L'information est d'ailleurs régulièrement partagée via le périodique Charleroi Senior et via la distribution de flyers lors des activités organisées par le service communal des Aînés.

Le dispositif est également proposé lors des rassemblements de plus grande ampleur qui s'adressent à un public senior comme le Village des Aînés et le Salon Charleroi Senior.

Enfin, les membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés, à l'initiative du projet, contribuent également à la diffusion de l'information et à la distribution des boîtes.

Nous avons choisi de ne pas opter pour une communication plus générale tous médias pour lui préférer le contact direct avec des acteurs de terrain qui peuvent identifier les besoins et surtout bien expliquer l'utilisation de ce dispositif.

Pour ce qui est de l'évaluation, le meilleur outil reste, selon nous, l'avis des prestataires de santé et d'aide à domicile. Dès le moment où ces acteurs ont adhéré à l'opération et distribuent cet outil aux personnes identifiées par leurs soins, celui-ci a toute son utilité. Des retours directs d'utilisateurs particuliers réalisés auprès du service des aînés ont toutefois confirmé l'efficacité du dispositif notamment lors d'interventions des services d'urgence.

Le dispositif Senior Focus joue un rôle essentiel et revêt une importance particulière lorsqu'il est envisagé sous l'angle de la sécurité et de la gestion des situations d'urgence. Pour les personnes vulnérables, notamment les seniors isolés ou en perte d'autonomie, la rapidité d'intervention peut faire toute la différence entre une situation maîtrisée et une aggravation des risques.

L'un des points forts du dispositif réside dans la facilité d'intervention en cas d'urgence. Lorsqu'un problème est signalé, les informations essentielles sont déjà centralisées (coordonnées, état de santé, contacts d'urgence, accès au domicile). Cela permet aux intervenants - qu'il s'agisse de services médicaux, sociaux ou de secours - d'agir efficacement, sans perte de temps liée à la recherche d'informations.

Il s'inscrit dans une dynamique globale de soutien au maintien à domicile en sécurité des personnes âgées dans laquelle s'inscrivent également l'octroi d'une aide à l'installation de systèmes de télévigilance, une aide à l'adaptation du logement via l'ergothérapeute du CPAS, les services d'aides et soins à domicile ou encore le dispositif de lutte contre l'isolement « Allô seniors ».

À ce stade, aucune modernisation ou extension du dispositif n'est envisagée et des exemplaires restent disponibles pour tout partenaire qui souhaiterait en disposer. Nous resterons cependant attentifs à d'éventuelles évolutions qui seraient pertinentes au regard des besoins identifiés.

Situation et avenir de la salle Destrée à Gilly

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Échevin,

Plusieurs citoyens ainsi que des acteurs locaux m'ont récemment interpellé concernant la situation de la salle Destrée à Gilly, aujourd'hui manifestement fermée et en état de dégradation.

Les constats réalisés sur place — accès condamné, dépôts de déchets à proximité immédiate, mobilier stocké à l'intérieur — ainsi que les témoignages recueillis indiquent qu'il s'agissait auparavant d'un lieu vivant, accueillant notamment des activités scolaires, associatives et festives locales.

Au-delà de ce cas particulier, cette situation donne le sentiment qu'il s'agit d'un bâtiment communal supplémentaire laissé sans affectation claire ni valorisation, ce qui interroge plus largement quant à la gestion du patrimoine immobilier de la Ville.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Situation administrative

- Depuis quand la salle est-elle fermée ?
- Quelles sont les raisons précises de cette fermeture ?

2. État du bâtiment

- Un diagnostic technique a-t-il été réalisé récemment ?
- Des problèmes particuliers ont-ils été identifiés en matière de sécurité ou de conformité ?

3. Perspectives

- La Ville envisage-t-elle une réhabilitation, une réaffectation ou une démolition du site ?
- Un calendrier ou une orientation existe-t-il à ce stade ?

4. Gestion du site

- Quelles mesures sont prises pour éviter les dépôts clandestins et les dégradations ?
- Un entretien minimal est-il assuré ?

5. Vision globale – patrimoine communal

- Où en est la réalisation du cadastre des bâtiments communaux annoncé ?
- La salle Destrée y est-elle reprise et avec quel statut (occupé, inoccupé, en projet, à céder...) ?
- Plus largement, la Ville dispose-t-elle aujourd'hui d'une vue consolidée des bâtiments inoccupés ou sous-utilisés ?

Dans un contexte compliqué budgétairement et de besoins importants en équipements de proximité, une gestion proactive et transparente du patrimoine immobilier apparaît essentielle.

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.





Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

La salle Destrée est en effet fermée et ce, pour des raisons de non-conformité technique.

Elle est toutefois reprise dans le périmètre des travaux de l'école Destrée, dans le cadre du programme Renowatt.

Différents travaux y sont donc prévus :

- Mises en conformité électriques et travaux électriques divers (pose d'un compteur séparé pour l'électricité de la salle Destrée, poses de luminaires et prises) : réalisés ;
- Remplacement de l'ensemble des châssis + portes : prévu mai 2026
- Nouvelle isolation + bardage : prévu à partir de septembre
- Mises en conformité incendies (bloc de secours + détection incendie + pictogrammes + extincteurs + plans évacuation etc.) : prévu 3ème et 4ème trimestre 2026

La fin du chantier est prévue pour janvier 2027 pour l'ensemble du site dont la salle Destrée. Celle-ci sera donc à nouveau opérationnelle dès 2027 et une nouvelle affectation pourra alors lui être attribuée.

Comme déjà indiqué à l'occasion de précédentes questions, la mise en place d'une stratégie globale de gestion du parc immobilier communal constitue une priorité, tant pour moi que pour les services en charge des bâtiments. À ce stade, nous avons pu rassembler l'ensemble des informations nécessaires à une gestion cohérente, indispensables à l'élaboration de cette stratégie (ce qui n'était pas le cas lors de ma prise de fonction).

Les services compétents ont donc entrepris de centraliser toutes ces données au sein d'un outil unique. Ce travail est, comme vous pouvez l'imaginer, long et complexe, compte tenu du nombre important de bâtiments et de terrains, ainsi que de la diversité des informations à vérifier et à encoder. À ce jour, cette centralisation est toujours en cours. L'objectif est de finaliser le relevé cette année, afin de pouvoir ensuite proposer un plan global d'investissement et de rationalisation à court, moyen et long terme.

Ce plan intégrera l'ensemble des biens, avec des données relatives à leur occupation actuelle, leur capacité, leur état, leur valeur, leur consommation énergétique, les travaux réalisés ou à prévoir, ainsi que leur affectation projetée (réaffectation, vente, rénovation, etc.).

Comme vous le soulignez, une gestion proactive est indispensable. C'est précisément pour cette raison que nous avançons résolument dans la rationalisation du parc immobilier communal, notamment à travers une accélération inédite des ventes de bâtiments. Par ailleurs, un groupe de travail dédié à la rationalisation du parc et à l'analyse de son occupation actuelle et future a été mis en place avec les services compétents.

J'espère avoir répondu à vos questions.

RAVeL sous tension : riverains abandonnés face aux motocross

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Madame l'Échevine,

En date du 9 juillet 2025, j'interrogeais le Collège communal au sujet de la circulation illégale et dangereuse de motos et motocross sur le RAVeL L109 ainsi que dans le parc de Monceau.

La réponse apportée le 1er septembre 2025 mentionnait notamment :

- la présence de dispositifs physiques (potelets, blocs type New Jersey),
- la mise en place de contrôles policiers ponctuels,
- ainsi que l'absence de signalements spécifiques concernant ce tronçon.

Or, force est de constater que la situation n'a connu aucune amélioration, et tend même à se banaliser.

Sur base de témoignages récents de riverains et de constats de terrain :

- les motos et motocross circulent toujours régulièrement dans le parc et sur le RAVeL ;
- ces comportements persistent à toute heure, y compris en soirée ;
- les usagers faibles (promeneurs, cyclistes, familles) restent exposés à un risque réel d'accident ;
- plusieurs accès demeurent manifestement franchissables, en dépit des aménagements annoncés ;
- enfin, le sentiment d'impunité est tel que certains riverains ont renoncé à signaler les faits.

À cet égard, la photographie annexée, réalisée par un riverain, illustre de manière particulièrement éloquente le niveau de saturation atteint : on y observe l'apposition d'un message manuscrit « Motos et quads STOP - On veut le calme » directement sur la signalisation existante.

Ce type d'initiative spontanée traduit à la fois le ras-le-bol des habitants et leur sentiment d'abandon face à une problématique persistante.

Ces éléments contredisent directement l'appréciation selon laquelle les dispositifs en place seraient suffisants ou que la problématique serait marginale.

Dans ce contexte, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Comment expliquez-vous l'absence d'amélioration concrète depuis votre réponse de septembre 2025 ?
2. Combien de contrôles effectifs ont été réalisés sur le RAVeL L109 et dans le parc de Monceau depuis cette date, et avec quels résultats (constats, PV, saisies) ?
3. La police confirme-t-elle toujours ne pas avoir connaissance de signalements sur ce tronçon, alors même que des plaintes documentées existent ?
4. Un réexamen des dispositifs physiques actuels est-il prévu, au vu de leur inefficacité manifeste ?
5. Des mesures complémentaires sont-elles envisagées à court terme (contrôles ciblés, présence renforcée, moyens adaptés, caméras, fermeture d'accès identifiés) ?
6. Une coordination renforcée entre la Ville, la police et les services compétents est-elle envisagée afin de traiter ce problème de manière structurelle et durable ?

Au regard de la persistance de cette problématique depuis plusieurs années et de son impact direct sur la sécurité et la qualité de vie des habitants, il apparaît indispensable d'apporter une réponse opérationnelle, visible et crédible sur le terrain.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette relance.

Bien à vous,

Benjamin BUYLE

Conseiller communal





Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller communal,

Nous comprenons l'exaspération des riverains et le risque pour les usagers. Nous demandons à la police des contrôles ciblés quand les signalements sont précis.

Au vu des éléments repris dans votre question, il est probable que le tronçon concerné soit le RAVeL L112, sur le territoire de Charleroi. Le RAVeL L109 ne traverse pas notre commune.

C'est précisément sur ce tronçon du RAVeL L112 que des patrouilles ont été effectuées. De plus, le Peloton de Sécurisation de l'Ordre Public (PSO) emprunte ponctuellement certains tronçons du RAVeL dans le cadre de déplacements opérationnels, par exemple à Monceau-sur-Sambre et vers Marchienne-au-Pont.

S'agissant des contrôles, la Zone de Police a récemment intercepté et saisi trois motos de type cross par l'intermédiaire de son service Mobilité. De manière générale, l'interception de motocross ou de quads demeure particulièrement délicate en raison de l'absence fréquente d'immatriculation, de la configuration des lieux et des risques importants qu'une poursuite sur un RAVeL pourrait engendrer pour les usagers.

Les signalements précis et récurrents qui nous sont transmis alimentent l'analyse menée par la Direction opérationnelle de la Zone de Police et permettent, lorsque cela s'avère pertinent, la mise en place de mesures adaptées telles que des contrôles ciblés, des patrouilles en mobilité douce sur le RAVeL ou encore des patrouilles motorisées aux jonctions avec les voiries classiques.

Chaque accès au RAVeL est équipé d'un potelet articulé empêchant l'accès des véhicules motorisés tout en restant accessible aux usagers autorisés et, ponctuellement, aux véhicules de service. Il n'est toutefois pas possible d'empêcher de manière totalement hermétique l'accès aux engins de type motocross ou scooters sans affecter l'accessibilité nécessaire aux usagers légitimes, tels que les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, les poussettes ou les vélos-cargos. Il est par ailleurs rappelé que les aspects relatifs à la signalisation et aux infrastructures relèvent de la compétence du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.

Merci aux citoyens de continuer à signaler les faits à la Ville et à la police. Chaque signalement précis aide à intervenir au bon moment.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller communal, bonne réception de ces éléments de réponse.

Dispositif des stewards urbains

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Échevin,

La Ville mobilise des stewards urbains afin d'assurer une présence de proximité dans l'espace public, d'observer les situations problématiques et de relayer les constats de terrain vers les services compétents. Ce dispositif constitue un appui utile dans la lutte contre les nuisances, tags, dépôts clandestins et autres incivilités, et participe à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'au renforcement de la présence publique. Afin d'apprécier de manière objective l'organisation, le pilotage et l'efficacité du dispositif, je souhaiterais obtenir les éléments suivants :

1. Combien de stewards urbains sont actuellement en fonction et quel est le coût budgétaire annuel global du dispositif (charges de personnel et frais de fonctionnement) ?
2. Combien de signalements ont été enregistrés en 2025 (par typologie si possible) et quel est leur taux de traitement effectif ?
3. Comment les signalements sont-ils concrètement encodés et suivis ? Existe-t-il un système formalisé de « ticketing » permettant d'assurer la traçabilité des constats jusqu'à leur résolution et ce système fait-il l'objet d'un reporting périodique à l'autorité communale ?
4. Quelle est la répartition territoriale effective des équipes sur l'ensemble de la commune et selon quels critères cette répartition est-elle organisée ?

Il apparaît que le dispositif est actuellement déployé principalement dans l'hypercentre. Dans une logique d'équité territoriale, ne conviendrait-il pas d'examiner l'opportunité d'un élargissement progressif du dispositif aux différents quartiers de la commune, où les besoins en matière de propreté et de lutte contre les incivilités sont également présents ?

Je vous remercie pour les précisions circonstanciées qui pourront être apportées.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de FELON Maxime, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question relative au dispositif des Stewards urbains actifs dans le centre-ville de Charleroi.

Avant toute chose, il me semble utile de rappeler que les Stewards urbains ne sont pas employés directement par la Ville de Charleroi, mais par l'ASBL Charleroi Centre-Ville. Cette précision est importante, tant en ce qui concerne leur statut que leur organisation, leur financement et leur périmètre d'intervention.

L'ASBL Charleroi Centre-Ville exerce ses missions dans un cadre défini par la Région wallonne. Son périmètre d'action est limité au centre-ville (intra-muros), sur un axe allant de la gare jusqu'au Marsupilami. Les stewards urbains ne peuvent donc pas intervenir librement sur l'ensemble du territoire communal, leur action étant liée au périmètre légal et fonctionnel de l'ASBL.

Le dispositif compte actuellement 12 stewards urbains.

Leur mission ne se limite pas à la seule observation des incivilités ou au signalement de dysfonctionnements. Les stewards urbains assurent une présence quotidienne, visible et rassurante dans l'espace public. Ils contribuent à l'accueil des visiteurs, à l'information des chalands, à l'orientation des usagers et à l'accompagnement des commerçants. Ils participent ainsi à l'amélioration de la convivialité, de l'attractivité et du sentiment de sécurité dans le centre-ville.

Ils jouent également un rôle important de relais entre les commerçants, les riverains, les visiteurs, l'ASBL Charleroi Centre-Ville et les services publics compétents. À ce titre, ils diffusent des informations communales, déposent des supports de communication auprès des commerces et des riverains, et assurent une présence de terrain lors de certains événements, animations ou activités organisés par l'ASBL et ses partenaires.

Les stewards urbains contribuent aussi à une meilleure connaissance du centre-ville. Ils réalisent notamment des enquêtes auprès des commerçants et des chaland, des comptages de flux piétons, des comptages liés au stationnement, ainsi que des relevés commerciaux. Ils participent à la mise à jour du relevé commercial du centre-ville et de la base de données des cellules commerciales disponibles. Ces missions sont essentielles pour disposer d'une vision concrète et actualisée de la dynamique commerciale et urbaine du centre-ville.

Par ailleurs, les stewards signalent les dysfonctionnements constatés sur le terrain, tels que les tags, dépôts clandestins, problèmes de voirie, éclairage défectueux ou autres situations problématiques. Ces constats sont encodés dans une base de données interne et sont ensuite transmis aux services compétents.

Une équipe d'intervention rapide, composée d'un ouvrier et de plusieurs stewards urbains, complète ce dispositif de terrain. Elle intervient notamment pour la collecte des cartons des commerçants inscrits, un vendredi sur deux, en alternance avec les services de Tibi. Elle peut également intervenir, sur demande, pour l'effacement de tags sauvages sur les devantures commerciales ou sur certains éléments de mobilier urbain, ainsi que pour des opérations de désherbage ou de petites réparations de voirie.

En 2025, 196 signalements ont été enregistrés par les stewards urbains.

Ceux-ci se répartissent comme suit : 126 signalements liés à Tibi et à la propreté, dont 124 ont été traités ; 58 signalements relatifs à la voirie, dont 49 ont été traités ; 5 signalements concernant des problématiques rencontrées par des commerçants, tous traités ; 7 signalements relevant de faits divers impliquant notamment la police, la RCA ou le TEC, dont 4 ont été traités.

Ces signalements concernent notamment des problèmes d'horodateurs, des situations nécessitant une intervention policière ponctuelle, par exemple à la suite d'une vitre de voiture cassée, ou encore des incidents liés au TEC, tels qu'une borne défectueuse, hors service ou endommagée.

Le taux global de traitement des signalements enregistrés en 2025 est donc particulièrement élevé. Sur les 196 signalements, 182 ont été traités, ce qui représente un taux de traitement d'environ 93 %. Ce résultat témoigne de l'utilité concrète du dispositif, mais également de la qualité du relais assuré entre les stewards urbains et les services compétents.

En ce qui concerne le suivi des signalements, ceux-ci sont encodés dans une base de données interne permettant de recenser les dysfonctionnements constatés sur le terrain. Il ne s'agit pas, à ce stade, d'un système de ticketing au sens strict du terme, mais bien d'un processus structuré de collecte, d'encodage, de transmission et de suivi. Ce dispositif permet d'objectiver les constats, d'en assurer la traçabilité interne et d'alimenter le pilotage opérationnel du centre-ville.

La répartition territoriale des équipes découle directement du périmètre d'intervention de l'ASBL Charleroi Centre-Ville, tel que défini dans le cadre régional. Le fait que les stewards soient principalement présents dans l'hypercentre ne résulte donc pas d'un choix d'exclusion d'autres quartiers de la commune, mais bien du cadre dans lequel l'ASBL est autorisée à exercer ses missions.

Votre remarque relative à l'équité territoriale mérite néanmoins d'être entendue. Les besoins en matière de propreté, de lutte contre les incivilités, de présence publique et d'amélioration du cadre de vie existent

évidemment dans d'autres quartiers de Charleroi. Un élargissement du dispositif actuel supposerait toutefois soit une évolution du cadre régional applicable à l'ASBL Charleroi Centre-Ville. La concentration du dispositif dans l'hypercentre ne résulte donc pas d'un choix communal, mais du cadre fixé par le Gouvernement wallon.

Un élargissement de ce type de dispositif supposerait la création d'un dispositif communal distinct, doté de ses propres moyens humains, budgétaires et organisationnels. La Ville reste ouverte à cette réflexion, dans le cadre plus large des politiques menées en matière de propreté publique, de prévention, de présence de proximité et de lutte contre les incivilités sur l'ensemble du territoire communal. Un tel dispositif pourrait effectivement constituer une plus-value dans l'accompagnement des dynamiques de quartier, pour autant qu'il repose sur un cadre clair, un financement identifié et une articulation efficace avec les services existants.

Enfin, je me permets de rappeler que l'ASBL Charleroi Centre-Ville dispose de ses propres instances de gestion, au sein desquelles siègent également des représentants de différentes formations politiques, dont la vôtre. Ces représentants peuvent utilement relayer ou compléter les informations relatives au fonctionnement de l'ASBL. Le rapport de gestion annuel de l'ASBL constitue également une source d'information complète permettant d'apprécier ses missions, ses actions et son évolution.

J'espère que ces éléments répondent à vos interrogations et permettent de mieux cerner la réalité du travail accompli par les Stewards urbains, dont l'action quotidienne contribue à l'accueil, à l'attractivité, à la propreté, à la convivialité et au bon fonctionnement du centre-ville.

Attractivité résidentielle du centre-ville

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Malgré les investissements importants réalisés ces dernières années dans le centre-ville, on constate que celui-ci reste encore relativement peu habité à certains endroits, notamment au-dessus des cellules commerciales.

La récente baisse du revenu cadastral dans certaines artères, comme la rue de la Montagne, constitue sans doute un levier intéressant. Toutefois, son efficacité pourrait être limitée dans des situations où une part importante des cellules commerciales et des logements est concentrée entre les mains de certains propriétaires.

Or, la présence d'habitants constitue un élément essentiel pour soutenir la vie commerciale, renforcer le sentiment de sécurité et créer une dynamique urbaine plus durable.

Dans ce contexte, je souhaiterais interroger le Collège communal sur les éléments suivants :

1. La Ville dispose-t-elle d'une vision ou d'une stratégie spécifique visant à encourager le retour d'habitants en centre-ville ?
2. Des actions concrètes sont-elles envisagées pour favoriser l'occupation des étages au-dessus des commerces, aujourd'hui souvent inoccupés ?
3. La Ville dispose-t-elle de données ou d'un suivi spécifique concernant l'occupation des étages au-dessus des commerces, notamment en distinguant les surfaces occupées et inoccupées ?
Plus largement, existe-t-il une analyse croisant la présence de commerces avec l'occupation résidentielle des immeubles concernés ?
4. Enfin, la Ville dispose-t-elle d'un suivi de l'évolution du nombre d'habitants dans l'hypercentre et dans les centres périphériques et, le cas échéant, ces données sont-elles accessibles aux membres du Conseil communal ?

Réponse de LUAMBUA Tanguy, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question, qui permet d'aborder un enjeu central pour l'avenir de Charleroi : le retour durable d'habitants dans le centre-ville.

Nous partageons évidemment le constat qu'il faut favoriser un centre-ville comme lieu de vie dans toutes ses dimensions : écoles, bureaux, commerces, administrations,... mais aussi logements. La présence d'habitants est essentielle pour soutenir l'activité commerciale, renforcer le contrôle social, améliorer le sentiment de sécurité, favoriser l'entretien et la rénovation du bâti, et créer une dynamique urbaine plus continue, y compris en soirée et le week-end.

Sous la précédente mandature, le centre-ville a connu des transformations majeures qui ont nettement embelli le cadre urbain. Ces transformations constituent un premier levier d'attractivité résidentielle, mais elles ne suffisent pas à elles seules. C'est pourquoi le Collège travaille également sur d'autres leviers complémentaires.

Parmi ceux-ci, on peut notamment citer :

- la diminution du précompte immobilier dans certaines artères commerçantes historiques, qui constitue un signal positif pour les propriétaires et investisseurs ;
- la facilitation des projets immobiliers au niveau urbanistique lorsqu'ils contribuent à la rénovation du bâti et à la création de logements de qualité ;
- l'augmentation significative du nombre de logements autorisés via des permis d'urbanisme, y compris dans le centre-ville ;
- le soutien aux reconversions de cellules commerciales inadaptées ou durablement vacantes vers du logement, lorsque cela a du sens urbanistiquement ;
- l'information et le relais auprès des propriétaires sur les dispositifs d'aide existants, notamment les crédits et subventions du Fonds du Logement de Wallonie pour la création de logements aux étages des rez-de-chaussée commerciaux (pour rappel, jusqu'à 79.000 € d'aides financières par logement et 34.900 € supplémentaires pour la création d'un accès séparé vers un logement au-dessus d'un commerce) ;

- les actions en cessation à l'encontre des immeubles problématiques ou laissés à l'abandon, afin de lutter contre les chancres urbains ;
- et, plus largement, le développement d'équipements structurants, comme l'émergence d'un campus universitaire en centre-ville, qui contribue directement à renforcer la demande résidentielle.

Ces différents outils poursuivent le même objectif : améliorer le cadre de vie et l'attractivité de notre ville. Concernant plus précisément les étages situés au-dessus des commerces, il faut être clair : la Ville ne dispose pas d'un cadastre spécifique permettant d'identifier, immeuble par immeuble, les surfaces occupées ou inoccupées aux étages des rez-de-chaussée commerciaux. Nous ne disposons donc pas d'une base de données permettant de croiser systématiquement l'occupation commerciale du rez-de-chaussée avec l'occupation résidentielle des étages.

Cette réalité s'explique aussi par l'histoire du bâti commercial. Pendant longtemps, les commerçants étaient souvent propriétaires de l'ensemble de l'immeuble et vivaient au-dessus de leur commerce. L'existence d'un accès séparé vers les étages n'était donc pas toujours indispensable. Avec l'évolution du commerce, de nombreux exploitants ont cessé d'habiter au-dessus de leur magasin. Les étages ont alors été transformés en bureaux, en espaces de stockage ou ont simplement été abandonnés. Dans certains cas, les accès séparés ont même été supprimés pour agrandir la surface commerciale ou augmenter la longueur de vitrine.

Cette situation a produit, au fil des années, un nombre important d'immeubles commerciaux dont les étages ne sont plus affectés au logement.

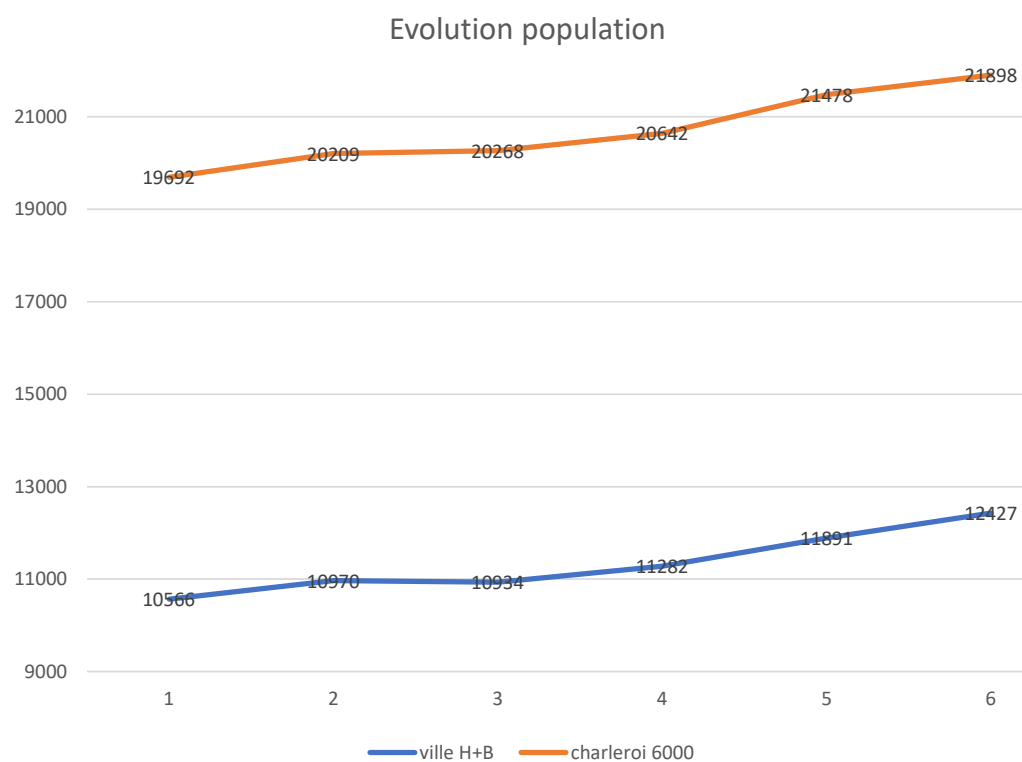
La tendance récente est néanmoins encourageante. Depuis quelques années, les services constatent une augmentation du nombre de demandes de permis visant à créer ou recréer des logements au-dessus de rez-de-chaussée commerciaux, notamment rue de la Montagne, rue de Dampremy et rue Neuve. Ce mouvement doit être accompagné, car il va dans le bon sens : il permet de densifier intelligemment le centre-ville sans artificialiser de nouveaux terrains, tout en valorisant le bâti existant.

La Ville ne dispose pas d'un outil de suivi des étages vides au-dessus des commerces mais dispose de chiffres plus globaux sur le nombre d'habitants en centre-ville et ceux-ci sont encourageants. Cela démontre que les leviers utilisés produisent un impact concret : entre 2020 et 2025, la tendance est clairement à la hausse et s'accélère : (voir annexe)

La stratégie pour l'avenir reste claire : renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville, soutenir la création de logements de qualité, encourager la remise en occupation des étages, lutter contre les immeubles abandonnés et accompagner les propriétaires qui souhaitent faire évoluer leur bien dans le bon sens.

C'est un travail progressif, car il touche à la propriété privée, à l'état du bâti, aux contraintes urbanistiques et à la rentabilité des projets. Mais la dynamique est engagée, et elle devra être poursuivie avec constance dans les prochaines années.

J'espère, Monsieur le Conseiller, avoir répondu utilement à vos questions.



En orange, les données de la population inscrite sur le territoire de l'ancienne commune Charleroi. En bleu, les habitants de la Ville Haute et de la Ville Basse.

